

Lettres d'un casse-cou..., 2

Un service des impôts performant

Nous étions encore Parisiens, mon épouse et moi. Avant de venir nous installer en Bretagne, nous avons loué pour quelques mois une maison à Plestin Les Grèves.

Plusieurs mois après que nous ayons quitté ce logis secondaire et provisoire, au début de 2005 une personne serviable nous a fait parvenir une lettre dont nous étions destinataires, trouvée dans la boîte à lettres de cette maison. Par cette lettre, le Service des impôts de Lannion nous réclamait notre *Déclaration d'impôts sur le revenu* de... 2003.

Ce sont les copies de cette lettre et de ma réponse à ce service d'impôts, noms et adresses personnelles masquées, que vous pourrez lire ci-après... si vous le voulez, la première, administrative, sans grand intérêt, et la seconde, eh bien, sans grand intérêt non plus.

Il n'y a pas eu de suite à cet échange. Je le regrette un peu.



No DE TELEPHONE DU SERVICE
02 96 48 91 12

RECEPTION DU PUBLIC

LUNDI AU VENDREDI 8H45-12H ET
13H30-16H15 ET SUR RENDEZ-VOUS

ADRESSE DU CENTRE DES IMPOTS EXPEDITEUR
C.D.I DE LANNION
S.A DE 2EME SECTEUR
KROAS HENT PERROS
BP 444 22305 LANNION CEDEX

M. [REDACTED]

[REDACTED]

22310 PLESTIN-LES-GREVES

Impôt sur le revenu

Demande de déclaration

Affaire suivie par :

P200404088

Le 27/07/2004

L 2110 M

Madame, Monsieur,

À ce jour, je n'ai pas reçu la déclaration détaillée de vos revenus de l'année 2003

qui aurait dû être déposée pour le (1) 05/04/2004

La production de ces documents constitue une obligation prévue par la loi. Le manquement à cette obligation légale, ou le retard à l'accomplir vous expose à des pénalités ou à la perte de certains abattements (voir au verso).

Même si vous n'êtes pas imposable, vous avez intérêt à souscrire cette déclaration. Elle permettra en effet à l'Administration de vous adresser un avis d'impôt sur le revenu que vous pourrez utiliser pour justifier du montant de vos ressources auprès d'organismes qui vous le demanderaient pour vous accorder certains avantages.

Si vous l'avez déjà souscrite, soyez assez aimable de me faire connaître, dans le plus court délai possible, à l'adresse indiquée ci-dessus, le service des Impôts auquel vous l'avez fait parvenir, **en indiquant le domicile que vous y avez mentionné.**

Si vous n'avez pas déposé cette déclaration, et afin d'éviter toute erreur d'imposition à votre préjudice, je vous demanderais de m'adresser, après l'avoir rempli, l'imprimé que vous avez dû recevoir précédemment. À défaut, vous pourrez vous le procurer auprès du Centre des impôts dont l'adresse est mentionnée ci-dessus. Dans tous les cas, cet envoi doit intervenir dans un **délai maximum de trente jours** à compter de la réception de la présente lettre.

Je me tiens à votre disposition pour vous fournir tous renseignements utiles.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

[Signature] des impôts,

M. [REDACTED]

(Nom du signataire)

(1) Voir au verso

2004 43283 D - Avril 2004 - 1 004767 - 1 CS
N° 2110-2111 IL - IMPRIMERIE NATIONALE

Mes nom et prénom
Notre adresse à
Paris

le mardi 22 février 2005

à Monsieur le Chef de Centre
des impôts de Lannion

Monsieur le Chef de Centre,

De l'automne 2003 à l'été 2004, j'ai loué une maison à Plestin les Grèves (Côtes d'Armor) essentiellement pour y entreposer quelques meubles et accessoirement pour y passer quelques moments de détente. Ces périodes ont été à chaque fois écourtées car cette maison est inhospitalière au possible, située sur une route très passante, dans un courant d'air permanent, sans isolation thermique ni phonique, et pour couronner le tout, voisine immédiate de celle d'un poissonnier, personnage au demeurant plus sympathique que les effluves émanant de ses bacs.

Inoccupée depuis plusieurs mois après mon départ des lieux (on comprend pourquoi), cette maison vient d'être de nouveau louée à des personnes qui, comme moi, n'ont pour objectif premier que d'y entreposer momentanément des meubles dans ses grands sous-sol et grenier.

Ces successeurs ont trouvé dans la boîte à lettres un courrier que vous m'aviez adressé, daté du 27 juillet 2004, portant les indications « *Affaire suivie par : P200404088* », référence bien mystérieuse, puis *L 2110 M*, signé « *L'Agent des impôts* » xxxxxx XXXXX. Laquelle dame xxxxxx XXXXX s'identifie peut-être à *P200404088* qui suit l'affaire, mais rien n'est certain.

Comme je prends seulement maintenant connaissance de cette lettre, vous me pardonneriez de ne pas vous avoir répondu plus tôt.

Par votre missive, vous m'informiez sans préambule que vous n'aviez pas encore (« *à ce jour* ») reçu la déclaration détaillée de mes revenus de l'année 2003, *qui aurait dû être déposée pour le 05/04/2004*. On sent poindre le procès d'intention.

Plus loin, vous me demandiez, pour le cas où j'aurais déjà souscrit cette déclaration, d'être *assez aimable* (pourquoi le serais-je, moi ?) de vous faire connaître *dans le plus court délai possible* (vous trouvez ça aimable, vous ?), le *service des Impôts* (avec un I majuscule) auquel je l'aurais fait parvenir, en indiquant le domicile que j'aurais mentionné sur cette déclaration. S'ensuivent d'autres considérations concernant l'imprimé à remplir au cas où je n'aurais pas déposé ma déclaration de revenus, la lettre se terminant par une formule dite de politesse sur laquelle je ne m'étendrais pas.

Au reçu de cette lettre, vous m'autoriserez, Monsieur le Chef de Centre, quelques humbles remarques et interrogations.

Tranchons tout de suite pour ce qui semblait tracasser votre service. Oui, j'avais souscrit en temps et heure ma déclaration de revenus pour 2003. Et ce au service des impôts de mon domicile, ce qui me semble correct si vous ne me détrompez pas, d'autant que ça a l'air de fonctionner à la satisfaction dudit service depuis de nombreuses années.

Je ne me suis jamais soustrait à cette ardente obligation, et je règle mes impôts rubis sur l'ongle le jour même où je reçois l'avis de paiement ou dans les deux ou trois jours qui suivent. Je ne le fais pas toujours de gaîté de cœur lorsque je vois comment l'argent du contribuable est parfois dépensé (ne le prenez pas mal, c'est le système administratif qui conduit certains agents de l'Etat à des actes insensés), mais je le fais pleinement conscient de mes devoirs de citoyen.

Je note tout d'abord qu'en me demandant de vous renseigner (je n'ai heureusement pas pris votre « aimable » demande pour une obligation contraignante), vous n'avez pas joint d'enveloppe timbrée pour la réponse. Cela eût été la moindre des choses. Nos lettres ne sont pas comme les vôtres, dispensées d'affranchissement. Je connais des amis qui par obligation professionnelle couchent par monts et par vaux toute l'année. Si tous les centres des impôts de France et de Navarre se mettent à leur envoyer des demandes comme la vôtre et qu'ils s'amuse à y répondre, les frais de timbres vont alourdir leurs frais de déplacement. Vous me direz que c'est toujours ça de pris pour l'Etat.

En réalité, mon étonnement vient de ce que vous m'avez envoyé une seule demande à l'adresse où j'ai entreposé un temps quelques meubles, mais pas de lettre de relance bien que je ne vous aie pas répondu. Auriez-vous obtenu par ailleurs la réponse à la question que vous me posiez ? Vous aurez, je n'en doute pas, l'obligeance de me rassurer à cet égard. Ou bien, l'agent P20040404088 ne recevant pas de réponse aurait-il classé sans suite le dossier L2110M aux archives du Centre des impôts de Lannion ? Ne serait-ce pas plutôt que vous ayez mis un bémol à son excès de zèle dû aux chaleurs de l'été ?

S'il était de bonne administration de poursuivre les contribuables qu'a priori rien ne désigne comme tricheurs sur le lieu de leurs séjours occasionnels, vu le nombre de campings de cette belle région, j'imagine que vos services ne manqueraient pas d'activité en plein été. Je n'oserais évidemment pas vous demander quelle serait votre propre réaction si vous receviez une demande telle que la vôtre sur vos lieux de vacances (si tant est que vous ne restiez pas chez vous).

Monsieur le Chef de Centre, si je me suis permis ces questions quelque peu taquines (sans acrimonie, soyez-en assuré), c'est pour vous permettre de faire toucher du doigt à vos collaborateurs, qui ne disposent peut-être pas toujours du recul nécessaire, la maladresse de quelques démarches automatiques, et leur effet déplaisant pour les administrés. Ils savent que l'usage systématique de la lettre-type élaborée dans les organes centraux de l'administration, outre qu'il soit source de sclérose intellectuelle, risque le grotesque dans de nombreux contextes et que le fond et la forme de la lettre adressée par le représentant de l'Etat à l'administré doivent toujours être mesurés à l'aune de chaque cas particulier. Vous saisissez peut-être ce cas d'espèce pour le leur rappeler.

Soucieux de connaître ce que vous voudrez bien me faire savoir de cette curieuse affaire, je vous prie de bien vouloir agréer, Monsieur le Chef de Centre, l'expression des sentiments les plus distingués d'un contribuable quelquefois surpris mais discipliné.